

La procréatique et les normes sociales

Marie-Josèphe Dhavernas

Volume 4, Number 1, 1991

Femmes, savoir, santé

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/057635ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/057635ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Revue Recherches féministes

ISSN

0838-4479 (print)

1705-9240 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Dhavernas, M.-J. (1991). La procréatique et les normes sociales. *Recherches féministes*, 4(1), 149–159. <https://doi.org/10.7202/057635ar>

Article abstract

New reproductive technologies (NRT) are widely condemned by French feminists. Their consequences are far-reaching : they challenge the notion of maternity, of biology as fate and of reproduction as a metaphor. Many consider NRT as an attack on the collective identity of women and a danger of alienation towards medicine. However, if women manage to have their say in the control of those new technologies, possibilities of personal choices will be increased and the construction of gender associated with bodily constraints will be subverted. Global refusal of NRT does not preclude their existence, but only control over them in a feminist perspective.

La procréatique et les normes sociales

Marie-Josèphe Dhavernas

Les avancées de la biomédecine ont ouvert des perspectives inédites en matière de procréation; compte tenu du rôle des femmes dans ce domaine, elles retentissent nécessairement sur les acquis du féminisme. Mais dans quelle mesure le font-elles par leur réalité concrète, ou par les discours qu'elles génèrent? Et dans quelle direction agissent-elles? Tout est-il joué d'ores et déjà, ou peut-on exercer une action collective dans ce domaine comme dans les autres?

En France, curieusement, si la «procréatique» est un sujet qui préoccupe fortement quelques féministes, il semble laisser la plupart des autres pratiquement indifférentes. Si l'on en parle avec les premières, ou du moins avec la majorité d'entre elles, on n'entend que propos alarmistes ou même terrifiants; les secondes, à l'inverse, ne s'en inquiètent guère, et font même preuve pour beaucoup d'entre elles d'une ignorance d'autant plus surprenante qu'il ne se passe pas un mois, et peut-être une semaine, sans qu'un média n'aborde la question, que ce soit sur le mode de la sèche information ou d'une fascination où l'émerveillement le dispute à l'horreur. Tout se passe comme si elles considéraient que cette question ne concerne pas particulièrement les femmes, ou bien ne fait pas vraiment problème. Les débats au sein du féminisme sont fort rares, et quant aux débats ou colloques externes, on y voit à peu près toujours les mêmes têtes – peu nombreuses du reste, et non représentatives de la diversité habituelle sur toute autre question.

Quant à celles que motive la procréatique, elles reflètent les positions qui semblent majoritaires au sein du féminisme mondial, si l'on en croit les actes de colloques et les articles de revues, c'est-à-dire qu'elles manifestent en général une hostilité inquiète à l'égard de ces nouvelles techniques de reproduction.

Pour ma part, je soutiens une position tout à fait différente, et assez marginale dans le cercle restreint de celles qui voient dans les «nouvelles techniques de reproduction» (NTR) un enjeu important pour l'avenir des femmes. J'entends ici par «NTR» les pratiques procréatives rendues possibles par une intervention biomédicale purement palliative (la maternité de substitution, faisant appel à l'insémination artificielle, en fait ainsi partie, quoique d'un point de vue politique, elle relève d'une analyse particulière).

Selon moi, il en va de ces techniques comme de toutes les autres, à savoir qu'elles ne sont par elles-mêmes ni bonnes, ni mauvaises, ni «neutres», mais fondamentalement *ambivalentes*, étant soumises au politique, au sens large du terme, c'est-à-dire au pouvoir, donc aux luttes de pouvoir, entre l'État, les détenteurs et detentrices de savoir et de savoir-faire, les usagers et les usagères, les institutions privées ou publiques, les groupes de pression idéologique... Ceci implique que le contenu social et humain d'une technique, quelle qu'elle soit, est déterminé par ce qui lui est extérieur : son usage. Par usage, il faut entendre ici à la fois, et de manière indissociable, le projet qui préside à la mise en oeuvre, et cette mise en oeuvre elle-même, c'est-à-dire les conditions sociales dans lesquelles elle s'opère. Si l'on ne peut séparer ces deux aspects, c'est qu'il serait illusoire de réduire le projet au but avoué qui décide de la mise en oeuvre; et ceci non pas en vertu, soit d'une confiance naïve, soit à l'inverse d'un quelconque soupçon *a priori* sur la pureté des

motivations de ceux et celles qui en sont les initiateurs (suspçon qui ne peut être, si légitime soit-il, qu'un élément parmi d'autres du jugement que l'on porte sur les effets de la technique en question) : la finalité mise en avant n'est que l'un des éléments propres à motiver le jugement, celui-ci devant tout autant tenir compte des conditions de l'exécution. Un projet est autre chose qu'une intention : ce n'est pas un simple point de départ, mais un processus, nécessairement soumis aux conditions de sa réalisation, qui l'infléchissent ou même le pervertissent lorsque leurs conséquences sont contradictoires avec le but qui était donné au départ. En d'autres termes, la fin ne justifie pas les moyens, parce que ceux-ci influent sur la fin elle-même, et peuvent même la déformer complètement.

Réciproquement, on ne peut tenir pour dénué de toute importance l'objectif qui préside au projet. Ceux ou celles qui, par exemple, identifient dans une même condamnation nazisme et communisme, au vu des conséquences concrètes (le totalitarisme) de leur mise en oeuvre, ont peut-être raison du point de vue des souffrances endurées par les victimes, mais négligent l'importance, du point de vue de l'identité humaine, de l'abîme qui sépare l'objectif d'asservir la spécificité humaine à la bestialité régressive des purs instincts, d'une part, et celui de promouvoir libération, égalité et autonomie pour chacun et chacune, d'autre part. Ce qui veut dire, en ce qui concerne l'exemple donné, que si l'on doit condamner les deux totalitarismes, c'est pour des raisons opposées : l'un parce qu'il a été fidèle à son objectif et l'a même accentué, l'autre parce qu'il s'en est écarté jusqu'à l'annihiler.

Des stratégies différentes pour des conceptions divergentes du féminisme

En ce qui concerne les NTR, le même type de raisonnement doit s'appliquer à leur évaluation. Le projet et les conditions de la mise en oeuvre doivent simultanément être pris en considération. Lorsque je parle du projet, je n'entends pas le but mis en avant, à savoir le «traitement de la stérilité». Le terme en lui-même est déjà trompeur, puisqu'il s'agit de mesures palliatives et non pas curatives. La notion de projet doit être prise ici dans le sens le plus large possible, en l'occurrence l'orientation que se donne une société qui a recours à ces techniques. Ce qui implique qu'elles n'aurent pas nécessairement le même contenu dans deux sociétés données, en fonction du moment de son histoire et de sa culture où se trouve chacune de ces deux sociétés. Mais comme une société n'est pas un tout homogène, quel que soit le degré de consensus qui semble s'y manifester, cette orientation n'est ni donnée une fois pour toutes, ni représentative de l'ensemble des intérêts en jeu et de la totalité des valeurs qui s'y heurtent : elle exprime seulement la tendance dominante de ceux et celles qui ont réussi à y imposer leurs choix et en asseoir la légitimité.

Les féministes sont aussi des citoyennes, des productrices, des consommatrices, elles ont des appartenances multiples – sociales, politiques, culturelles, économiques, affectives... – et, à ces titres, elles interviennent dans la société de manières multiples, en articulation avec leurs positions féministes mais sans s'y réduire (sauf à tomber dans une sorte de corporatisme féminin). Aussi n'ont-elles pas toutes exactement la même notion du bien social, et les controverses au sein du féminisme se redoublent d'une partie des conflits qui traversent la société. Plus les questions qui concernent très directement les femmes sont liées à d'autres qui dépassent largement la problématique des rapports de sexe

(comme c'est le cas pour la technique et la médecine), plus les appréciations sont divergentes. Il est alors plus difficile de trouver une position commune, et même si c'est le cas, les motivations ne sont pas nécessairement uniformes.

Dès lors trois démarches sont possibles : adhérer au projet, le combattre, ou tenter de s'en emparer pour y faire prévaloir ses propres valeurs et objectifs sociaux. C'est la deuxième position qu'ont adoptée la plupart des féministes motivées par la question de la procréatique, et c'est la troisième que je préconise, parce qu'elle me paraît à la fois plus souhaitable et plus réaliste (ces deux aspects ne pouvant être disjoints sans tomber, soit dans l'impuissance bien-pensante, soit dans un cynisme fataliste). S'emparer des NTR impliquerait d'analyser chacune des pratiques rendues possibles par ces techniques, dans leurs conséquences tant symboliques qu'empiriques (qui varient de l'une à l'autre); examiner dans quelle mesure et dans quel cas elles sont en rupture ou en continuité avec les revendications féministes; et s'organiser pour peser sur les décisions prises par le législateur, les comités d'éthique ou l'institution médicale : lutter, par exemple, contre la discrimination opérée entre les couples hétérosexuels d'une part, les femmes seules ou lesbiennes d'autre part, en matière d'insémination artificielle; critiquer les assertions réitérées quant à l'importance de la transmission biologique, ou le renouveau de la mythologie de la maternité...

Quant à la mise en oeuvre, c'est-à-dire les conditions dans lesquelles s'effectuent ces prétendus traitements de la stérilité, elle doit être jugée en fonction des rapports de pouvoir qui s'y jouent, ainsi que des conséquences actuelles et de celles, futures, dont on peut *raisonnablement* faire l'hypothèse. En ce qui concerne les rapports de pouvoir, il est clair qu'ils sont à l'heure actuelle favorables aux «spécialistes» – terme qui ne s'applique pas seulement au corps médical et aux biologistes, mais aux juristes, politiciens et politiciennes, et de manière générale aux détenteurs et détentrices du discours, qu'il s'agisse de celui des sciences humaines et sociales ou de celui de ce qui est qualifié de «familles spirituelles», c'est-à-dire principalement les porte-parole des grands monothéismes, en France, en dépit de la tradition de laïcité dont nous nous prévalons. Il faut évidemment citer également ceux et celles qui ont le pouvoir d'informer (ce qui implique la possibilité de mésinformer ou de sous-informer).

En réduisant le pouvoir des spécialistes au pouvoir médical, comme c'est une tentation fréquente chez les féministes au sujet de la procréatique, on prend en compte la santé des patientes au sens strict, mais on manque en grande partie la question de l'exercice de leurs libertés; on passe sous silence le fait que les luttes féministes pour le droit à l'homosexualité, à la maternité célibataire, contre la contrainte idéologique et sociale du couple et de la famille normative, sont en train d'être remises en cause, et risquent d'être totalement délégitimées par le discours associé aux NTR, qui présente comme un besoin psychique absolu de l'enfant l'éducation dans une famille nucléaire hétérosexuelle, et renvoie à la marginalité, en stigmatisant leur «égoïsme», les candidatures non conformes.

J'ignore dans quelle mesure ce discours est prégnant hors de France, mais le fait est que dans l'hexagone, il est à l'heure actuelle le seul reconnu comme respectable dès qu'il s'agit de procréatique (mais en vertu de quoi se limiterait-il à ce domaine?), il sous-tend plusieurs propositions de lois ou rapports institutionnels, et il tente même certaines féministes, qui remettent en cause le slogan traditionnel du Planning familial, «un enfant si

je veux, quand je veux». Or le pouvoir que réclame le corps médical n'est pas celui d'amener de force les femmes dans les hôpitaux (ce qui serait à la fois irréaliste en l'état actuel de la société, et inutile, puisque les demandes sont déjà trop nombreuses pour être satisfaites), mais celui de *conserver la décision*, d'où les récriminations constantes contre la «médecine de convenance» ou la «médecine du désir», dont les praticiens et praticiennes redoutent la perte de leur statut de décideur et le ravalement à celui de simple technicien à qui la clientèle dicte ses choix, et contre qui cette dernière peut se pourvoir en justice en cas d'insatisfaction – pratique très peu répandue en France, contrairement à ce qui se passe par exemple aux États-Unis.

J'appelle ici «normes sociales» les pratiques légitimées par le discours dominant; celui-ci n'étant pas formellement codifié, on peut prendre comme critère *a contrario*, pour exclure une pratique de la norme, ses conséquences supposées pathogènes : lorsqu'un discours, assez répandu pour semer l'inquiétude et tenu par des personnes détenant un pouvoir institutionnel, allègue une probable nocivité sociale, psychologique ou culturelle au sujet d'une pratique, on considérera que celle-ci ne fait pas partie de la norme. Ainsi la famille nucléaire hétérosexuelle, même si elle est fortement critiquée dans certains milieux, ne peut être tenue pour hors-norme; tandis que l'homosexualité, quel que soit le nombre de personnes qui la défendent, pourrait difficilement aujourd'hui être classée dans la normalité sociale. Or ces normes évoluent avec le temps, sous la pression des luttes et des mœurs; et ceux des acquis féministes qui ne sont encore que des tolérances peuvent être facilement délégitimés par le biais d'attaques disciplinaires issues des sciences humaines (risques psychiques ou sociaux qu'ils seraient censés présenter).

Conquérir un véritable accès au choix

Il y a certes diverses conceptions du féminisme, dont certaines sont à peu près inconciliables. Pourtant, le plus petit dénominateur commun devrait être l'objectif de liberté individuelle des femmes, et de reconnaissance de leur diversité. Si tel était le cas, la logique voudrait que les NTR ne fassent pas l'objet d'un rejet global qui, s'il arrivait à ses fins, priverait de leur choix celles qui souhaitent y avoir recours. Une réelle prise en compte de la singularité de chacune, notamment dans son rapport au corps, à la technique, à la procréation, aux relations personnelles, devrait induire face à la procréatique une revendication d'accès à l'information et de popularisation de celle-ci, et de libre choix indépendamment de sa situation de famille et de son orientation sexuelle. Les risques pour la santé ou même la vie des candidates ne sont une objection que lorsqu'ils sont ignorés ou sous-estimés par celles-ci : car au nom de quoi déciderions-nous à leur place de ce qui est bon pour elles, et comment, ce faisant, ne reproduirions-nous pas l'attitude paternaliste propre au patriarcat? Revendiquer, se procurer l'information dans toute la mesure du possible, et la faire circuler, sont de toute évidence des gestes conformes à l'intérêt de toutes les femmes, puisqu'ils leur permettent de refuser un processus dans lequel elles ne se seraient engagées que par ignorance de ses désavantages, ou au contraire, si elles préfèrent prendre les risques (physiques, affectifs, et socioprofessionnels, vu la lourdeur des traitements en question), le faire en toute connaissance de cause. Mais décréter à la place de toutes leur nuisance pour chacune, renvoyant à leur aliénation celles qui

décideraient d'y avoir recours, même informées du prix à payer, c'est jouer les avant-gardes autoproclamées.

On dira qu'il s'agit là d'une perspective foncièrement individualiste et consumériste. Je n'en disconviens pas, et j'admets également volontiers que certaines limites doivent être apportées à une telle perspective; mais lesquelles, et pourquoi? En ce qui concerne l'individualisme, celui-ci n'est acceptable que dans la mesure où il ne nie pas l'intérêt collectif mais s'articule au contraire, de manière dynamique, avec l'ensemble de la société. Aussi la question à se poser ici me paraît être la suivante : y a-t-il une nocivité, soit pour l'ensemble des femmes, soit pour la société humaine, de l'élargissement des choix en la matière? C'est sur ce point que portent les plus grandes divergences, sur lesquelles je reviendrai plus loin.

Quant au consumérisme, qui est légitime comme mode d'intervention de la société civile face à ceux qui détiennent massivement le pouvoir de produire ou de modifier ce qui constitue notre environnement, il ne peut servir ses objectifs que s'il reste une simple pratique de contrôle et de résolution des conflits entre intérêts divergents, et ne vise pas à devenir le tout des rapports sociaux, ni à réduire le politique et le culturel aux rapports entre producteurs et consommateurs. Est-ce le cas dans le domaine des NTR? Certaines répondent positivement, en affirmant que les candidats et candidates se réifient, prennent leur corps pour objet, et transforment l'enfant en une marchandise. Cette objection me paraît refléter la tendance à croire que nommer une chose suffit à la faire exister comme telle. Or la métaphore ne produit pas la réalité – même si le langage n'est pas innocent. Il n'y a réification que si les personnes sont *réellement* considérées et traitées *concrètement* comme des biens appropriables, et passent de la catégorie juridique des personnes à celle des choses. Ces conditions, réunies totalement dans le cas de l'esclavage, partiellement (les conditions concrètes, mais non juridiques) dans le cas de la prostitution organisée, ne reflètent en aucune manière la situation des personnes impliquées dans les NTR; en ce qui concerne les enfants, ils ont les mêmes droits que les autres, et rien n'autorise à affirmer que leurs parents les réifient plus que ceux qui sont conçus par les moyens habituels; certes leur naissance est «planifiée», du moins autant que faire se peut, mais nous planifions tous et toutes, dans la mesure du possible, la plupart des événements de notre vie, non ceux que nous subissons mais ceux que nous décidons (rencontres amicales et rendez-vous amoureux, vacances, déménagement, fêtes...). Sommes-nous réifié-e-s pour autant? Et les enfants que leurs parents «programment», certes sans intervention médicale, mais qu'ils tentent de concevoir en vue d'une naissance à tel moment préférentiel, pour des raisons telles que dates de vacances ou même signe astrologique, s'inquiète-t-on de les voir transformés en objets?

Si l'intervention de la technique suffit à réifier, il faudrait alors expliquer en quoi, et préciser le rapport entre technique et réification, au lieu de jouer sur les connotations pour le faire passer comme une évidence qui n'a pas à être justifiée. Quant au fait que ces techniques engagent des questions d'argent, il n'est pas non plus décisif; le cas très particulier de la maternité de substitution (à l'exception de celle de convivialité, qui relève d'une analyse spécifique, et ne constitue qu'une petite minorité), se prête effectivement à la réification – pas seulement pour des raisons financières, mais aussi psychologiques, sociales, et de vie quotidienne. Mais les NTR en général? Elles ont en effet un coût

important, aussi bien individuel que social. Ceci ne suffit pas à provoquer de la réification, ou bien il faudrait en dire autant de toutes les formes de procréation dans les sociétés où la maternité donne lieu à des allocations particulières.

Dans le cas des NTR, dit-on aussi, le sujet se prend lui-même pour objet et se clive; or ce phénomène n'est en aucune façon propre à quelque technique que ce soit. Tout sujet est clivé, si l'on en croit la psychanalyse; et ceci fait partie de la définition même du sujet postfreudien. Quant au fait de se prendre pour objet (objet ne veut absolument pas dire «chose»), il est constitutif de la condition humaine, qui est réflexivité. L'accession au statut de sujet implique la projection réflexive à l'extérieur de soi-même. C'est prêter trop à la technique que de lui attribuer ces aptitudes à la transformation foncière de l'humain qu'expriment la plupart des craintes à l'égard des nouveaux modes de procréation. Seuls les humains peuvent déshumaniser les humains, ce qu'ils font aussi bien à l'aide de la technique que sans elle, malheureusement.

Y a-t-il une maternité?

Mais le principal procès qu'une partie des féministes fait aux NTR me semble être celui d'une captation de la maternité, d'une volonté, de la part des scientifiques et des personnes qui pratiquent la médecine, de s'approprier le mal-nommé «pouvoir de donner la vie». En vérité ce «pouvoir», qui d'ailleurs n'existe comme tel que dans la mesure où il est loisible de ne pas procréer, faute de quoi il se réduit à une obligation (qu'est-ce qu'un pouvoir qu'on ne peut pas ne pas exercer, sinon une servitude?), est partagé par les deux sexes, et c'est par abus de langage qu'il est attribué aux seules femmes – si tel n'était pas le cas, la fécondité masculine serait superflue. Le seul pouvoir spécifique des femmes est, selon l'expression populaire, de «faire un enfant dans le dos» d'un homme, pouvoir qu'elles ont payé très cher, historiquement. L'idée de «vol de la maternité» ne peut être soutenue que si l'on fait des femmes un groupe fusionnel, possédant de manière indivise des attributs et droits consubstantiels à leur essence particulière, et dont fait partie, de manière particulièrement éminente, la maternité; position devenue d'ailleurs, il est vrai, dominante au sein du féminisme, ou en tout cas celle qui est la plus entendue. Si l'on pense au contraire que chacune est détentrice, non de la maternité, mais de son propre corps, on ne voit guère comment les pratiques des unes pourraient porter atteinte au droit des autres. Les textes féministes citent volontiers des écrits masculins comportant des fantasmes d'éviction des femmes dans leur ensemble, du processus de procréation; mais ceci n'est réalisable, à tout le moins pour les sociétés industrialisées telles qu'elles existent à l'heure actuelle, que par une prise de pouvoir totalitaire – éventualité qui ne peut être exclue, mais qui, outre qu'elle est inactuelle, impliquerait alors une oppression telle que l'usage de la biomédecine n'y serait qu'une nouvelle forme, parmi les autres, de la dépossession du corps des femmes, dont l'histoire humaine nous offre un éventail déjà fort riche. Tant que nulle n'est obligée d'avoir recours aux NTR, ce n'est pas l'ensemble des femmes qui est en cause.

Cette polarisation sur la maternité est néanmoins très compréhensible de la part des féministes pour qui la lutte passe par (ou même doit avoir pour objectif) la valorisation de la «différence», bien que le statut de cette différence ne soit ni absolument clair ni unanime : s'agit-il d'une différence historique et sociologique, mais alors qu'en est-il de la

diversité des sociétés humaines, ou d'une différence psychique issue de celle du corps, mais alors qu'en est-il de la diversité des individus? Et, dans les deux cas, pourquoi faudrait-il s'y accrocher plutôt que de viser à la dépasser tout en exigeant des hommes le dépassement de la leur?

Certes, si l'on considère la reconnaissance et l'approfondissement de la «différence» comme le point nodal et l'objectif ultime du féminisme, il va de soi, sans nul doute, de refuser des techniques qui ont pour effet de remettre en cause la notion même de maternité, telle qu'on pouvait la concevoir jusqu'alors : elle ouvre une brèche dans la réalité du processus. Le fait que les femmes puissent répartir en principe celui-ci sur trois personnes – donneuse d'ovocytes, mère utérine, mère affective, sociale et symbolique – porte atteinte à la représentation antérieure de la maternité, comme lieu métaphorique de l'Origine, de la certitude, et de la continuité. Sous cet aspect, l'identité des femmes est à recomposer. Mais faut-il *une* identité *des* femmes? C'est là que s'est toujours divisé le mouvement féministe, les unes estimant que l'occultation de cette identité par le patriarcat est la cause de l'oppression ou même ne peut s'en distinguer, les autres à l'inverse, que cette identité collective est une pure assignation qui fait barrière au développement des identités individuelles, et empêche les femmes d'être chacune sujet de son histoire et globalement sujets de l'histoire humaine. Dès lors il est normal que les premières voient dans les NTR un nouveau front ouvert par le patriarcat pour s'opposer à l'affirmation identitaire des femmes et les priver de leur spécificité, tandis que pour les deuxièmes il s'agit seulement d'un nouvel espace où se joue la lutte entre les sexes pour le contrôle de la vie des femmes, espace au sein duquel, comme ailleurs, la question essentielle est celle-ci : quels choix sont possibles et qui en décide?

Firestone (1972), pionnière en la matière, avait introduit le débat près d'une décennie avant la première naissance humaine par fécondation *in vitro* ; elle en avait nettement posé les enjeux. Mais ses positions heurtent le féminisme identitaire comme le féminisme radical. Le premier lui reproche ce qu'il considère comme une dévalorisation du corps féminin, et souvent l'accuse à tort de vouloir régler par la technique ce qui relève du social et du culturel, bien qu'elle ait clairement précisé la nécessaire conjonction de ces différents niveaux. Le second la soupçonne de justifier involontairement l'histoire patriarcale par la différence corporelle, même si elle a souligné que ce qui est «naturel» n'est pas nécessairement «humain» (Firestone 1972). Dans un cadre théorique différent, Simone de Beauvoir n'a-t-elle pas, elle aussi, affirmé l'importance du corps dans la genèse du sexisme? La culture interprète la «nature», et elle peut le faire de façons diverses; une explication rétrospective n'est jamais une légitimation (légitime-t-on le nazisme lorsque l'on en propose une explication?).

Les rapports de sexe sont au coeur de l'organisation sociale, et la conception que chacun-e s'en fait est en interaction réciproque avec sa caractérisation de l'humanité. Le mieux humain est-il ce qui fait s'épanouir la différence des sexes ou ce qui la dépasse? Si les discriminations concrètes et l'exclusion discursive des femmes peuvent être ressenties et refusées par chacune, en revanche l'idéal vers lequel tendre ne forme consensus qu'au niveau de grands principes généraux (autonomie, égalité, solidarité...). C'est justement cette place nodale des rapports de sexe qui en est la cause : les femmes ne constituent pas un groupe à part, socialement homogène, que sa situation inclinerait à adopter un point de

vue commun sur la plupart des problèmes; et cette diversité ne peut que s'accroître à mesure du désenclavement issu de leurs luttes. C'est la base des difficultés du féminisme à présenter un projet social commun, mais c'est aussi sa force – ce qui nourrit le débat et s'oppose à la sclérose.

Tout ceci, bien sûr, est extrêmement schématique : il faudrait plusieurs volumes pour examiner et discuter les écrits féministes en ce domaine. J'ai voulu seulement souligner ceci : tant qu'une partie des féministes garde le silence sur la question, et que nombre d'autres opposent une sorte de «front du refus» à l'égard de ces techniques, elles ne se donnent pas les moyens pratiques d'en assurer le contrôle par les usagères. Dès lors, leur discours sert essentiellement à conforter ceux de leurs adversaires habituels : d'une part les Églises, que toute modification de la «nature» voulue par Dieu indispose, du moins jusqu'à ce qu'elles en aient pris l'habitude et trouvé le moyen d'en faire usage à leur profit; pour l'heure, la «bioéthique» leur donne une occasion inespérée de réitérer leurs affirmations traditionnelles sur la place attribuée par Dieu à chaque sexe, les buts de la sexualité et de la procréation, etc. D'autre part, les experts et expertes de tout ordre, qui utilisent leur monopole du savoir pour faire de la technique un instrument de gestion sociale, comme on peut le constater dans le droit qu'ils et qu'elles s'arrogent de désigner les candidatures socialement et idéologiquement recevables. On est en droit de penser que la lutte des femmes n'y gagnera pas grand-chose.

Marie-Josèphe Dharvernas
Paris

RÉFÉRENCES

ASSOCIATION FÉMINISTE POUR UNE POLITIQUE ALTERNATIVE

1985 *La procréation et les femmes*. Paris, AFPA (ronéoté).

BAUDOIN, Jean-Louis et Catherine Labrusse-Riou

1987 *Produire l'homme, de quel droit? Étude juridique et éthique des procréations artificielles*. Paris, PUF.

BEAUVOIR, Simone de

1949 *Le deuxième sexe*. Paris, Gallimard.

BONE, Édouard et Jean-François Malherbe

1985 *Engendrés par la science*. Paris, Cerf.

BUSH, Gorlan Gee

1983 «Women and the Assessment of Technology, to Think, to Be, to Unthink, to Free», in Joan Rothschild (éd.), *Machina ex Dea : Feminist Perspectives on Technology*. New-York, Pergamon Press : 151-170.

COLLECTIF

- 1985 *Actes du Colloque Génétique, Procréation et Droit*. Arles, Actes Sud/Hubert Nyssen.

COLLECTIF

- 1985 «Bioéthique et désir d'enfant», *Dialogue*, 86.

COLLECTIF

- 1986 «Dossier. Nouvelles techniques de reproduction : ce n'est qu'un début», *Paris Féministe*, 25.

COLLECTIF

- 1987 «De la parenté à l'eugénisme», *Cahiers du GRIF*, 36. Paris, Tierce.

COLLECTIF

- 1987 «L'éthique corps et âme», *Autrement*, 93.

COLLECTIF

- 1987 «La procréation artificielle», *Le Monde, dossiers et documents*, 143.

COLLECTIF

- 1988 *Sortir la maternité du laboratoire*. Québec, Conseil du statut de la femme.

COLLECTIF

- 1991 «Bioéthique», *Pouvoirs*, 56.

COLLECTIF

- s. d. «La nature assassinée», *Sorcières*, 20.

COMITÉ CONSULTATIF NATIONAL D'ÉTHIQUE POUR LES SCIENCES DE LA VIE ET DE LA SANTÉ

- 1985 *Rapport 1984*. Paris, La Documentation Française.

CONSEIL D'ÉTAT

- 1988 *Sciences de la vie. De l'éthique au droit*. Paris, La Documentation Française, 4855, 5.

COREA, Gina

- 1985 *The Mother Machine*. New York, Harper and Row.

CRIAW/ICREF

- 1989 *Reproductive Technologies and Women : a Research Tool/Femmes et technologies de procréation : outils de recherches*. Ottawa.

DHAVERNAS, Marie-Josèphe

- 1986 «Les nouveaux modes de procréation : l'enfer et le paradis», *Les Temps modernes*, 484 : 2-20.
- 1987 «... Il revient au galop. Présupposés naturalistes et nouvelles technologies de la reproduction», *Les Temps modernes*, 489 : 39-68.
- 1990 «Bioéthique : avancées de la science et reculs politiques», *Futur antérieur*, 3, Paris, L'Harmattan : 63-75.

DUNNIGAN, Lise et Louise Barnard

- 1986 *Nouvelles technologies de la reproduction : Analyses et questionnements féministes*. Québec/Montréal, Service de la Recherche, Conseil du statut de la femme, Gouvernement du Québec.

FIRESTONE, Shulamith

- 1972 *La dialectique du sexe*. Paris, Stock (1970).

GUILLAUMIN, Colette

- 1979 «Question de différence», *Questions féministes*, 6 : 3-21.

HANMER, Jalna et Pat Allen

- 1979 «La science de la reproduction – solution finale?», *Questions féministes*, 5 : 29-48 (suivi de Claude Hennequin et Emmanuèle de Lesseps, «À propos de : "La science de la reproduction..."»).

INSTITUT DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE

- 1986 *La filiation : ruptures et continuité*. Paris, CTNERHI.

MARCUS-STEIFF, Joachim

- 1986 «Pourquoi faire simple quand on peut faire compliqué?», *Les Temps Modernes*, 482 : 1-50.

MOUVEMENT FRANÇAIS POUR LE PLANNING FAMILIAL

- 1989 *L'ovaire-dose? Les nouvelles méthodes de procréation*. Paris, Syros/Alternatives.

RICH, Adrienne

- 1980 *Naître d'une femme*. Paris, Denoël/Gonthier.

ROUCH, Hélène

- 1989 «La maîtrise de la reproduction : les enjeux de la catégorisation des sexes», *BIEF*, 22.

VILAINE de, Anne-Marie, Laurence Gavarini et Michèle Le Coadic (éd.)

- 1986 *Maternité en mouvement. Les femmes, la re/production et les hommes de science*. Grenoble/Montréal, Presses Universitaires de Grenoble/Éditions Saint-Martin.